

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES**

Séance du 5 janvier 2018

L'An Deux Mil Dix-Huit, le 5 janvier, à 20 h 15

Régulièrement convoqué, le conseil municipal de la commune de Druyes-les-Belles-Fontaines s'est réuni sous la présidence de Jean-Michel Rigault, maire.

Les conseillers municipaux présents sont : Jean-Bernard Guibert, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, Daniel Patureau, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire, Michel Adam, Baptiste Gauthier, Nicolas Dupré, Guillaume Van de Cappelle, Jean-Jacques Nerdenne, Arnaud Bigé

Absente excusée : Danielle Gerville-Reache avec pouvoir à Jean-Jacques Nerdenne

Présente : Evelyne Capocci, secrétaire de Mairie

Secrétaire de séance : Guillaume Van de Cappelle

En ouverture de séance, le maire demande la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Syvosc

Le conseil municipal accepte l'ajout de ce point.

### **I – Lecture du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2017 :**

Le compte rendu est accepté et les conseillers le signent.

### **II – Point financier :**

La situation de la trésorerie au 5 janvier n'appelle pas de commentaires particuliers.

Le détail des dépenses et recettes prévues pour le mois de janvier est fourni aux conseillers présents : les charges prévisionnelles s'élèvent à 38 500 € et les recettes prévisionnelles à 19 391 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin janvier s'élevant à + 7 141 € tenant compte de la trésorerie au 5 janvier d'un montant de 26 250 €.

### **III – Point sur la gestion budgétaire 2017 et restes à réaliser :**

La situation budgétaire 2017 prévisionnelle (en attente de vérification avec la trésorerie de Saint-Fargeau) serait d'un excédent de fonctionnement de 40 191 € et d'un déficit en investissement de 38 277 € sans compter un reversement de FCTVA d'un montant d'environ 9 000 € sur 2018.

Pour la préparation du budget 2018, une économie d'environ 11 000 € en fonctionnement (sauf imprévu) pourrait être réalisée par rapport à 2017.

Le conseil municipal valide les propositions de restes à réaliser en dépenses investissement (avant vote du budget) pour un montant de 16 961 €.

### **IV- Renouvellement ligne de trésorerie :**

Il est proposé au conseil municipal de renouveler la ligne de trésorerie en cours avec la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté qui arrive à échéance au 31 janvier 2018.

Le maire présente l'offre de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté pour la reconduction de la ligne de trésorerie au 31 janvier 2018 référencée AN 095056 au taux T4M + une marge de 1 % (à titre indicatif au 01/01/2018, T4M= - 0,340 %). Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté, décide de la reconduction de la ligne de trésorerie dans les conditions énoncées ci-dessus et charge le maire de signer tous documents correspondants à cette affaire.

### **V – S. I. A. B. B.**

Le maire informe le conseil municipal que la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sera assurée par le SIABB suite à l'arrêté inter-préfectoral en date du 26 décembre 2017.

### **VII – SYVOSC – Adoption des statuts**

Vu la lettre en date du 12 décembre 2017 de Monsieur le président du SYVOSC de Courson les Carrières relative à une demande d'adoption des nouveaux statuts du syndicat à vocation scolaire ;

Vu la délibération n° 2017/24 du 14 novembre 2017 et son tableau annexé du SYVOSC portant décision de modifier les statuts et, après lecture, les adoptant en assemblée générale ;

Après lecture faite par le maire,

Le conseil municipal de la commune de Druyes les Belles Fontaines à l'unanimité des membres présents et représenté

DECIDE de valider les nouveaux statuts du SYVOSC tels qu'ils nous ont été présentés et tels qu'ils sont consignés dans la délibération syndicale n° 2017-24 du 14 novembre 2017 ;

AUTORISE le maire à transmettre notre délibération d'adoption à Monsieur le président du SYVOSC, une fois que celle-ci aura été visée par la préfecture de l'Yonne.

#### **VI – Frais de scolarité écoles de Courson et de Molesmes**

Le maire présente aux conseillers l'état des frais de scolarité 2017-2018 pour les enfants scolarisés à :

- Molesmes : 328 € (frais de fournitures scolaires et RASED compris) pour un élève

- Courson : classe élémentaire 476 € (frais de fournitures scolaires et RASED compris) 6 élèves concernés – classe maternelle 1 006 € (frais de fournitures scolaires et RASED compris) 2 élèves concernés.

Les membres du conseil s'interrogent sur les raisons du coût exorbitant des frais de scolarité en classe maternelle à l'école de Courson. Comme ils se posent des questions sur l'écart de 148 € par enfant pour les classes élémentaires entre les deux entités du RPI Courson-Molesmes.

#### **VII – Demande de participation coopérative scolaire**

Le conseil municipal après avoir étudié les demandes de subventions :

- des coopératives scolaires des écoles de Courson pour 289 €, de Molesmes pour 68 €

- et celle de l'association Tom Pouce de Forterre pour 230 € dont l'action s'inscrit en partenariat avec les deux autres coopératives scolaires dans une démarche en faveur des enfants du territoire pour qu'ils puissent bénéficier à moindre coût de sorties éducatives et acquérir de nouveaux outils pédagogiques.

Décide à l'unanimité des membres présents et représenté d'accorder une subvention à l'association Tom Pouce de Forterre d'un montant de 230 € et de ne rien verser aux deux coopératives scolaires de Courson et Molesmes car ces actions feraient double emploi.

#### **VIII – S. D. I. S.**

Le maire présente au conseil municipal la participation 2018 au SDIS qui est d'un montant de 9 374,92 € légèrement inférieure à celle de 2017 qui était de 9 421,90 €.

D'autre part, il rend compte de visite des bouches à incendie qui ne sont pas aux normes et qui sont donc inutilisables pour certaines. Une entreprise sera contactée pour remédier à cette situation.

#### **IX – Aire de service de camping-cars**

Le maire informe le conseil que le département de l'Yonne n'a pas répondu favorablement à la demande de subvention concernant l'aire de service de camping-cars.

Le conseil maintient sa décision de surseoir à l'achat du bâtiment à Domanys.

#### **X – SDEY**

Le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne a transmis pour accord une convention financière d'un montant de 548,84 € concernant des travaux d'entretien d'éclairage public sur fin 2016. Le conseil municipal accepte de procéder au règlement de ces travaux.

Un point est fait sur les travaux qui ne sont pas terminés à la Fauvin.

#### **XI – Bourgogne Buissonnière**

Une demande de renouvellement d'adhésion a été présentée par Bourgogne Buissonnière pour l'année 2018 d'un montant de 216 €. Le conseil accepte le renouvellement pour 2018.

## **XII – Guinguette**

Le maire fait part au conseil de demandes spontanées pour la reprise de la guinguette. Elles seront étudiées en commission.

## **XIII – Affaires diverses**

- a) Le maire informe le conseil que le retrait d'un certain nombre de communes du Syndicat des Collège et Lycée de Toucy a été refusé par le Préfet.
- b) Le maire informe le conseil qu'un administré s'est retourné contre la commune (via son assurance) pour des fissures qui seraient apparues sur la façade de son habitation suite au changement de sens de circulation. Une convocation de la part du cabinet d'expertise Duotec mandaté par l'assurance du plaignant a été adressée au maire.
- c) Le collectif contre l'insécurité et les nuisances dues à la circulation routière dans Druyes a transmis au maire une lettre qui sera distribuée à l'ensemble des Drogiens ; ce courrier lui demande une réunion afin d'examiner avec lui quelles mesures réglementaires concrètes pourraient être prises pour restreindre le passage de certains poids lourds en transit, sans empêcher ni l'activité agricole ni la desserte locale. Le maire conteste les propos qui tendent à laisser croire à l'immobilisme de l'Etat, du département et de la commune pour trouver des solutions à cette problématique. Il précise qu'il a effectué différentes démarches pour organiser une table ronde avec les différents services de l'Etat concernés comme le préconise le préfet de l'Yonne. La période des fêtes de fin d'année n'a pas permis cette rencontre. Elle devrait intervenir courant du mois de janvier. Le groupe de travail à l'initiative de la pétition sera dûment informé.
- d) Arnaud Bigé a été interpellé par le président de l'association des amis du château concernant la convention pour l'éclairage public du château. Le maire lui répond que nous sommes en attente d'une réponse du juriste du SDEY.
- e) Guillaume Van de Cappelle a été sollicité par Jean Yaghlekdjian pour les problèmes de haut débit récurrents sur la commune. Le maire lui répond qu'il lui avait proposé d'intervenir lors d'une prochaine réunion publique afin de présenter des solutions techniques permettant d'améliorer la situation.

Prochain conseil le 2 février à 20 h 15